



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Agence

Séance du 4 juillet 2018

Personnels de l'étranger

La FSU intervient en introduction de ce CHSCT pour que la question sur Ouagadougou qui n'a pas été retenue par l'Agence (questionnement à la CNIL pour l'enregistrement de données biométriques dans l'établissement) soit remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité au regard de la RGPD.

Au nom de toutes les organisations syndicales, le secrétaire du Comité demande à l'Agence que les instances de type Comité Technique ou Conseil d'Administration ne se tiennent pas le lundi. En effet, cela oblige les représentants du personnel tout comme les agents de centrale à travailler le dimanche pour préparer ces instances ou à voyager très en amont. Le directeur explique que le calendrier de fin d'année était très contraint mais qu'ils tâcheront d'être vigilants à l'avenir.

1- Approbation du CR de la séance du 13 mars 2018

Approuvé à l'unanimité. La FSU souligne à nouveau la très grande qualité de ce CR et sa fidélité de rendu des débats.

2- Suivi de CHSCT :

a) Bilan de la mise en place des CHS et CHSCT locales

Pour les représentants de la FSU il n'est pas normal d'avoir à ce stade de l'année un tel bilan. 26% des établissements ne répondent pas. 10% des établissements ayant répondu n'ont pas réuni la commission. 33% des établissements ayant répondu ont réuni une seule fois leur commission hygiène santé et condition de travail. Les représentants de la FSU soulignent que la circulaire doit être appliquée et aurait dû l'être dès septembre 2017. L'AEFE invoque de nouvelles habitudes à prendre...

Pour la FSU, les excuses officielles invoquées, pour ne pas réunir la CHSCT, de l'existence d'une commission locale aux mêmes compétences n'ont pas lieu d'être : les commissions définies par les lois locales n'ont pas un périmètre étendu aux détachés AEFE sur la question des conditions de travail ! Il aurait suffi de poser les mêmes dates que la commission locale et d'envisager une réunion au format défini par la circulaire... Quant à l'excuse de l'année perturbée avancée par le Liban, elle prête à rire, c'est justement dans ce cas là qu'on aurait besoin de la réunion de la CHSCT !

La FSU souligne aussi que certaines tutelles locales se plaignent de l'accroissement du nombre de réunions provoquées par les nouvelles commissions. Elles semblent découvrir une des réalités du métier

que les professeurs connaissent, eux, depuis longtemps. A Munich par exemple, la mauvaise volonté régnante pour mettre en place la CHSCT a entraîné une réunion trop tardive en juin, et un refus de la direction d'accepter les points mis à l'ordre du jour par les représentants des personnels. Tout cela entraînant le refus de siéger de la représentante des personnels du premier degré.

La FSU relève que là où les commissions se tiennent, elles jouent leur rôle puisque le thème traité des conditions de travail est passé de 30% des commissions en mars à 63% en juin. Par ailleurs, le harcèlement au travail a commencé à être abordé par 13% des commissions. La FSU souligne aussi que la mise en place de ces commissions a été un moyen important de faire avancer les choses, en particulier dans les pays où rien n'existait.

Pour la FSU, en accord au moins sur ce point avec le SG, il est clair que certains points concernant le dialogue social peuvent être traités lors de la CHSCT. Mais là encore l'existence d'un groupe de travail local dialogue social n'est en aucun cas alibi pour ne pas tenir la commission. Pour la FSU, la tenue des CHSCT n'est pas question d'habitudes à prendre mais de bonne volonté et de respect des textes de la part de l'administration.

b) Conclusions de l'inspecteur SST au sujet de l'analyse des résultats de la qualité de l'air à Bucarest

Suite aux interrogations de la FSU sur les résultats des analyses de l'air et du niveau sonore sur les installations sportives extérieures du lycée français de Bucarest, l'Inspecteur Sécurité Santé et Travail a analysé et expertisé le dossier. La qualité de l'air ne semble pas être à des taux nocifs et très différents des taux constatés dans la ville. Cependant, il est indéniable que les nuisances sonores sont réelles et leur niveau présente un problème pour les enseignants d'EPS qui y sont fréquemment exposés. Une réflexion sur des aménagements permettant de diminuer ce temps d'exposition devra être réalisée. Les syndicats de la FSU rappellent que la pose d'un mur anti bruit translucide était proposé localement entre la voie rapide et le plateau sportif, le tout doublé d'une haie végétale.

c) Nomination d'un référent déontologie : accès aux fiches pratiques et comparaison entre les fiches mises en ligne et celles déjà mises à disposition lors de la mise en place des commissions HSCT dans les établissements

La FSU a comparé les fiches affichées sur le site de l'Agence et celles qui avaient été travaillées en GT, validées en CHSCT, et mises en annexes de la circulaire instance. Sur celles mises sur le site de l'Agence, il apparaît qu'il manque les parties "*que faire face à des pratiques de harcèlement*" et "*à quelle porte frapper*". Ces deux points sont essentiels pour les personnels afin de les guider lors d'une situation de harcèlement. Les représentants de la FSU souhaitent que tout cela soit ajouté aux fiches mises en ligne.

d) Rédaction circulaire procédure de signalement auprès du référent déontologue

Lors du dernier CHSCT, il avait été annoncé qu'une circulaire serait rédigée pour expliquer les procédures à suivre par les agents et les personnels du réseau pour saisir le référent déontologue. N'ayant aucune nouvelle, les représentants de la FSU avaient souhaité aborder la question car une rubrique reprenant le contenu d'une éventuelle circulaire a été ajouté au site de l'Agence. La FSU prend donc acte de l'ajout de cette rubrique en ligne, constate qu'elle est complète et peut largement remplacer la circulaire initialement prévue, mais ne peut que regretter à nouveau que l'Agence n'ait pas consulté en amont du CHSCT les représentants du personnel sur cette question.

3- Questions diverses :

a) Situation au lycée franco-nicaraguayen

La FSU a alerté la direction de l'AEFE dès le début des troubles locaux. Elle est en accord avec les réponses régulièrement apportées mais souligne à nouveau l'importance d'un véritable dialogue avec l'ensemble des intéressés sur de tels points.

b) Situation de souffrance au travail des personnels au collège français d'Ibiza

Point demandé suite à la réception de résultats d'une enquête Conditions de Travail préoccupants. Les collègues dénonçant clairement des problèmes de gestion et des dysfonctionnements de la part de l'encadrement, qu'entend faire l'AEFE pour restaurer la confiance au sein de l'équipe et un retour à la sérénité ? Quelles mesures d'accompagnement sont envisageables pour le chef d'établissement afin d'éviter que les problèmes surgissent à nouveau ailleurs dans le réseau lors du changement de poste de celui-ci ?

réponse écrite Agence :

Les problèmes ont bien été notés et un suivi sera opéré par les services de l'AEFE. De plus, un nouveau chef d'établissement sera nommé au 1er septembre 2018. Ce sera l'occasion de repartir sur de nouvelles bases et d'œuvrer collectivement à l'amélioration du mieux vivre au travail de chacun. Enfin, l'actuel chef d'établissement intègre un nouveau réseau avec lequel nous sommes en étroite relation.

La FSU remercie particulièrement l'Agence pour sa réponse. Il relève l'intérêt et le suivi de la DRH sur la situation. Il souligne qu'il a pointé spécialement l'aide nécessaire à apporter à la chef d'établissement car il a pu la rencontrer lors d'une visite récente, mais elle se trouve dans le déni complet de ses actes.